

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--

DECRET N°73-146 du 24 avril 1973

chargeant le Ministre des Travaux Publics,  
Mines et Energie de l'intérim du Ministre  
des Affaires Etrangères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement  
et le décret N°73-121 du 30 mars 1973 qui l'a modifié ;  
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés  
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres  
du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Pour compter du 24 avril 1973, le Capitaine André ATCHADE,  
Ministre des Travaux Publics, Mines et Energie, est chargé de l'intérim du  
Ministre des Affaires Etrangères, pendant l'absence du Chef de Bataillon  
Michel ALLADAYE.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.--

Fait à COTONOU, le 24 avril 1973

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Chef de Bataillon Mathieu KERÉKOU

Ampliations : PR 8 - CS 6 - MTP-MAE 4 - autres ministères 9 - SGG 4 IAA 1  
DCCT-IGF-CNI-Gde Ch.4 - DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - JORD 1.